

Date convocation : 25 Février 2026

Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 11  
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le six du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Véronique CANET, Benoît BARDY, Yves GRANGE, Jean GIRAUD, Muriel ROUCHOUSE, Anthony CLUZEL

Excusés : Julien LIMONE, Pierre DUPINAY

Absente : Nathalie DEGAND,

Mme Marie-Louis NAVEZ a été élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260306-12060326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

N° 12 060326



OBJET : **REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE ST JACQUES D'ATTICIEUX  
POUR RÉPARATION D'OUVRAGES MITOYENS DÉTÉRIORÉS EN  
OCTOBRE 2024 LORS DE L'ÉPISODE CÉVENOL**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'épisode cévenol du 17 octobre 2024 a occasionné de nombreux dégâts sur les ouvrages de franchissement des cours d'eau.

La commune de Saint Appolinard (42) et celle de Saint Jacques d'Atticieux (07) sont délimitées par le ruisseau le Pontin qui devient ensuite le Limony et se jette dans le Rhône.

Deux ouvrages ont été impactés par les crues de ce ruisseau : le Pont des Pontins et la Levée de Printemps.

La commune de St Jacques d'Atticieux a pris la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et s'est chargée de faire effectuer les réparations nécessaires.

Les travaux étant achevés, la commune de St Appolinard doit verser une participation financière à la commune de St Jacques d'Atticieux. Celle-ci a été définie et s'élève à la somme de 3 021.18 € (voir tableau détaillé annexé à la présente).

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter le versement de cette participation.

**Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents**

- **APPROUVE** le versement de la participation de 3 021.18 € à la commune de Saint Jacques d'Atticieux pour les travaux effectués sur le ruisseau Le Pontin
- **REMERCIÉ** la commune de Saint Jacques d'Atticieux d'avoir bien voulu gérer des réparations
- **DIT** que cette participation sera inscrite au budget primitif 2026 en section d'investissement.

Le secrétaire de séance  
ML NAVEZ

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus



Le Maire  
A. FLACHER